MAIRIE DE TOULOUSE
www.toulouse.fr

Inscription sur les listes électorales

Prochaine élection les 15 et 22 mars 2026 : Élections Municipales

Les bureaux de vote seront ouverts de :



8 heures à 20 heures

Pour vous inscrire sur les listes électorales vous devez :

- Être majeur (avoir 18 ans),
- Être français
- Avoir le droit de vote,
- Avoir votre adresse officielle à Toulouse,
- Habiter à Toulouse depuis au moins 6 mois,
- Payer vos impôts à Toulouse depuis 2 ans.

Quels documents ?

Pour vous inscrire vous devez fournir :



- **le document CERFA n°12669*02**

Vous devez aller sur le site internet :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024
Vous devez télécharger le Cerfa n°12669*02.
Vous pouvez le remplir sur internet.
Vous pouvez l'imprimer et le remplir.

- **la photocopie de votre carte d'identité des 2 côtés**,

OU

- **la photocopie de votre passeport avec la photo**.

- **un justificatif de domicile de moins de 3 mois avec votre nom et prénom.**

Par exemple : une facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe.
Attention : une facture de téléphone portable ou une quittance de particulier ne sont pas acceptées.

OU

- **une attestation de résidence**

Par exemple : une quittance de loyer donné par une agence immobilière.
La quittance de loyer prouve que vous habitez dans la commune depuis au moins 6 mois.

OU

- **un document des impôts depuis au moins 2 ans** Par exemple : vos impôts locaux.

Où vous inscrire ?

Dans une Maison Toulouse service ou dans une mairie de quartier :

https://metropole.toulouse.fr/annuaire?field_type%5B0%5D=4558&field_type%5B1%5D=992&key=&page=0

Par courrier :

Vous préparez tous les documents demandés à la page 2.

Vous devez envoyer tous les documents à l'adresse suivante :

Ville de Toulouse
Service élections
Ilot Valade
Bâtiment Bastide
34 rue Pargaminières
31 040 TOULOUSE Cedex 06

Par internet :

Allez sur le site internet :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396



Vous devez cliquer sur : Accéder au service en ligne.
Vous devez ensuite créer un compte.
Ce site internet est gratuit.
Vous devez scanner tous les documents.

Vous devez suivre les indications et envoyer tous les documents par internet.

Vous êtes une personne majeure sous tutelle :

Au mois de mars 2019, la loi pour le droit de vote a changé.
Depuis le 25 mars 2019, les personnes sous tutelle peuvent voter.

Vous avez maintenant le droit de voter.
Vous devez vous inscrire sur les listes électorales.

Vous préparez tous les documents demandés à la page 2.

Vous avez participé au recensement citoyen :

Vous êtes inscrit automatiquement.
Vous devez vérifier votre inscription sur internet.
Allez sur le site internet :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE
Vous avez déménagé depuis le recensement citoyen.
Vous devez vous inscrire sur les listes électorales.

Vous habitez chez un tiers :

Un tiers est la personne chez qui vous habitez.

Vous préparez tous les documents demandés à la page 2.

Vous devez ajouter :

- La copie de la carte d’identité de la personne chez qui vous vivez,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois de la personne chez qui vous vivez,
- Une attestation de la personne chez qui vous vivez.

Vous êtes un jeune de moins de 26 ans :

Vous vivez chez vos parents.
Vous préparez tous les documents demandés à la page 2.
Vous devez ajouter :
Un justificatif de domicile de moins de 3 mois de chez vos parents,
Le livret de famille (page parents, page enfant) ou acte de naissance (avec filiation)